

# Travaux en hauteur et évacuation des remontées mécaniques

## Personnel concerné

Personnel désigné

## Pré – requis

Être déclaré apte par le médecin du travail et avoir suivi la formation « Travaux en hauteur sans suspension »

## Durée

2 jours

## Effectif

6 stagiaires

Règlementation : Article R.4323-62 du code du travail  
Recommandation R436

## Objectif :

- Gérer la récupération et l'évacuation des passagers sur les installations à câble transportant des personnes

## Matériels pédagogiques :

- Ordinateur portable, vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques, films
- Harnais, corde, longes, différents antichutes, matériel pour évacuation...

## Programme :

### Théorie :

- Connaître la réglementation en vigueur
- Savoir analyser les risques
- Protection collective et individuelle
- Connaître les mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets
- Connaître les différents équipements, leurs fonctions et leurs limites d'utilisation
- Vérifier et entretenir son matériel de sécurité
- Connaître la mise en place d'une évacuation
- Connaître la procédure d'évacuation en vigueur dans l'entreprise

### Pratique :

- Présentation des EPI et de leur utilisation
- Mise en place et réalisation de l'évacuation de remontées mécaniques

### Validation : théorique et pratique

A l'issue de la validation théorique et pratique, une attestation de suivi de formation sera remise aux stagiaires

Les stagiaires se présenteront à la formation munis de leur équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants de travail, gilet haute visibilité, harnais, longe de sécurité, casque avec jugulaire...)